



**FONDATION
MÉRIMÉE**



PRIX FRANÇOIS SOMMER

MONTANT DU PRIX : 50 000 €

avec le mécénat de la Fondation François Sommer

PÉRIODE DE CANDIDATURE

Du 15 février au 15 mars

OBJET DU PRIX

Le prix encourage un ou plusieurs propriétaires privés de monuments historiques qui s'engagent dans des travaux de restauration en lien avec la chasse, la pêche et la nature ou développent des actions en faveur de la biodiversité. Il peut concerner un édifice, un décor, un parc ou un jardin.

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Le questionnaire se compose de quatre parties :

- I. Informations sur le candidat
- II. Informations sur le monument
- III. Activités du monument
- IV. Programme des travaux

En annexe, à la fin du questionnaire, vous retrouverez :

- La liste des pièces justificatives à fournir
- Le règlement du prix

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter les termes.

J'atteste être habilité(e) à faire acte de candidature et à assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux à venir.

Je certifie que toutes les photos transmises dans le cadre de la candidature sont libres de droit et j'autorise la Fondation Mérimée et son mécène à les utiliser dans le cadre de leurs actions de communication.

PARTIE I : INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

Coordonnées du candidat

Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse (lieu de résidence principale) :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel(s) :

Activités professionnelles et extraprofessionnelles

Gestion à temps plein du monument :

Oui

Non. *Le cas échéant, précisez votre profession et le secteur d'activités :*

Adhérent de l'association la Demeure Historique : Oui Non

Êtes-vous impliqué.e dans un autre organisme à but non lucratif pour la sauvegarde du patrimoine ?

Non Oui. *Le cas échéant, le(s)quel(s) ? Précisez le domaine d'intervention :*

Lien juridique avec le monument

Propriétaire	Usufruitier	Associé
Indivisaire	Nu-propriétaire	Gérant
Salarié	Autre. <i>Précisez :</i>	

Si vous n'êtes pas seul propriétaire, indiquez les prénoms et noms des autres propriétaires du monument et précisez vos relations :

Conditions de reprise du monument

Quand, comment et pourquoi avez-vous repris le monument ? Si c'est un héritage familial, précisez l'historique des propriétaires. Si c'est un achat, précisez vos motivations.

Prix

Comment avez-vous eu connaissance du *Prix François Sommer* ?

Que vous apporterait d'être lauréat du *Prix François Sommer* ?

Avez-vous obtenu d'autres prix ? Si oui, précisez lesquels et l'année d'obtention.

PARTIE II : INFORMATIONS SUR LE MONUMENT

Coordonnées du monument

Nom du monument :

Adresse du monument :

Site internet :

URL des réseaux sociaux :

Nature de la propriété

Monument historique appartenant à :

Une personne physique

Une association. Précisez :

Une fondation. Précisez :

Une société civile immobilière. Précisez le nombre d'associés :

Autre. Précisez :

Protection au titre des monuments historiques

Nature de la protection :

Classé Inscrit

Date de l'arrêté de protection :

Étendue de la protection :

Intégration du monument dans un espace protégé (site patrimonial remarquable, sites naturels, etc.)

Non Oui. Précisez : :

Historique succinct du monument

Principales étapes de construction et d'aménagement :

Description succincte de l'environnement du monument

Étendue de la propriété, présence de jardins, nature des terres environnantes, implantation des bâtiments, etc. :

Description succincte des principaux travaux déjà réalisés

Années	Nature et montant des travaux

PARTIE III : ACTIVITÉS DU MONUMENT

Précisez si des activités sont développées dans le monument :

Aucune activité. Le cas échéant, précisez la raison :

Ouverture à la visite. Le cas échéant, précisez :

Visite libre

Visite guidée

Autre. Le cas échéant, précisez sa nature :

Période d'ouverture au public et horaires :

Si vous participez à des événements, précisez lesquels (par exemple, Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, festivals, etc.) :

Date de la première ouverture à la visite :

Nombre de visiteurs annuel :

Recettes de visite annuelles (€) :

Autres activités développées (économiques, touristiques, culturelles, pédagogiques, etc.).

Le cas échéant, précisez :

Chiffre d'affaires annuel :

Projet(s) à venir en lien avec l'ouverture au public. *Le cas échéant, précisez :*

PARTIE IV : PROGRAMME DES TRAVAUX

Le jury étudiera plus favorablement les projets de restauration ou de développement d'actions en faveur de la biodiversité qui auront préalablement fait l'objet d'une étude d'architecte, de paysagiste ou de botaniste, laquelle sera jointe au dossier de candidature.

Attention, la tranche de travaux faisant l'objet de la présente candidature ne doit pas avoir commencé avant la décision du jury.

La Fondation Mérimée règle directement les entreprises intervenant pour les travaux concernés, à hauteur du montant du prix attribué.

Programme des travaux

Description des travaux envisagés :

Précisez si les restaurateurs, artisans ou entreprises qui interviendront ont été choisis :

Restaurateurs / artisans ont déjà été choisis

Restaurateurs / artisans n'ont pas encore été choisis

Dans les deux cas, précisez :

Calendrier prévisionnel des travaux

Précisez les dates prévisionnelles du programme de travaux envisagé :

Plan de financement

Avez-vous sollicité des subventions publiques pour ces travaux ? Si oui, précisez si elles ont été obtenues et, le cas échéant, joignez un justificatif au dossier.

Avez-vous sollicité d'autres financements privés pour ces travaux ? Si oui, précisez lesquels et s'ils ont été obtenus :

Maître d'œuvre spécialisé (obligatoire)

Nom et prénom :

Dénomination de la société :

Statut (*architecte du patrimoine, architecte en chef des monuments historiques, paysagiste, botaniste, etc.*) :

Depuis combien de temps travaillez-vous avec ce maître d'œuvre ?

Autres informations :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Attention, les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

Les documents sont à envoyer aux formats .pdf ou .ppt et doivent être nommés de manière lisible et compréhensible.

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

- Le présent questionnaire dûment complété
- La présentation photographique au format PowerPoint (.ppt)
- Copie de l'arrêté portant inscription ou classement au titre des monuments historiques
- Le(s) devis des entreprises
- L'étude et le diagnostic chiffré, réalisés par un architecte, un paysagiste ou un botaniste
- Le cas échéant, courriers de demande de subvention ou arrêtés de subvention
- Le cas échéant, autorisation de travaux ou permis de construire

Tout autre document permettant au jury de mieux appréhender le monument et le projet peut être ajouté au dossier. Exemples :

- Toute étude historique et architecturale réalisée sur le monument, le parc ou le jardin
- Articles de presse
- Échanges éventuels avec les partenaires
- Plaquette présentant le monument en quelques chiffres. *Exemples : nombre de visiteurs par an, nombre d'événements par an, % du public en situation de handicap, activité d'hébergement (de quelle nature, nombre de nuitées).*

POUR LES ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION, D'AUTRES DOCUMENTS SONT À TRANSMETTRE :

- Statuts et publication au Journal Officiel
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau
- Rapport d'activités de l'année précédente
- Budget de l'année précédente et de l'année en cours
- Document attestant la délégation de maîtrise d'ouvrage

MONTANT DU PRIX : 50 000 €

avec le mécénat de la Fondation François Sommer

ARTICLE 1. OBJET DU PRIX

Le Prix encourage un ou plusieurs propriétaires privés de monuments historiques qui s'engagent dans des travaux de restauration en lien avec la chasse, la pêche et la nature ou développent des actions en faveur de la biodiversité. Il peut concerner un édifice, un décor, un parc ou un jardin.

Critères d'éligibilité :

1. Être propriétaire privé d'un monument, d'un parc ou d'un jardin, classé ou inscrit au titre des monuments historiques (les sociétés commerciales sont exclues).
2. Ouvrir au public le monument, le parc ou le jardin, c'est-à-dire ouvrir à la visite, au moins lors d'évènements culturels (ou avoir le projet de l'ouvrir à l'issue de travaux).

Exemples : participation aux *Journées européennes du patrimoine*, aux *Rendez-vous aux jardins*, etc.

3. Présenter un projet (à venir) :
 - De restauration en lien avec la chasse, la pêche, la nature et la culture qui leur est liée. Il peut concerner un édifice (écurie, chenil, pavillon de chasse, pigeonnier, vivier, etc.) ou un décor (peinture murale, bas-relief, vitrail, etc.).
 - Ou de gestion d'un parc ou d'un jardin (*) jouxtant un monument historique – gestion visant à rétablir ou maintenir la biodiversité. Le projet présente des mesures innovantes et exemplaires pour contribuer à l'équilibre écologique et à la protection des écosystèmes naturels pour les générations futures.

(*) Sont concernés les parcs et jardins suivants :

Parc paysager : parc d'agrément, de tracé irrégulier, tracé de manière à produire les effets d'un paysage naturel.

Parc de chasse ou parc forestier : réserve de chasse ou espace boisé qui comporte des points d'eau artificiels, des tirés pour la chasse à tir, des allées forestières et des carrefours destinés à la chasse à courre. Le caractère sylvain est plus affirmé dans un parc forestier que dans un parc paysager.

Jardin d'agrément : jardin dans lequel les végétaux sont cultivés dans un but esthétique et comportant des aménagements spécifiques pour la promenade ou le repos.

Jardin d'utilité : consacré à la culture de végétaux d'utilité domestique.

Jardin potager : consacré à la culture de plantes potagères (légumier, fruitier).

4. Avoir une maîtrise d'œuvre spécialisée assurant le suivi du projet (architecte du patrimoine, architecte en chef des monuments historiques, paysagiste, botaniste, etc.).

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étapes de candidature sont les suivantes :

1- Télécharger les documents et compléter le dossier

Deux documents doivent être téléchargés par le candidat sur le site www.fondationmh.fr :

- Le questionnaire sous format PDF (.pdf)
- Le modèle de la présentation photographique sous format PowerPoint (.ppt)

2- Envoyer le dossier de candidature complet

Le questionnaire, la présentation photographique et les documents complémentaires obligatoires doivent être envoyés par Smash à l'adresse suivante : communication@fondation-merimee.org

Le dossier de candidature complet doit être envoyé entre le **15 février et le 15 mars**. Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas examinée.

Un accusé de réception validant le dépôt de votre dossier de candidature est envoyé par mail dans un délai de 7 jours suivant l'envoi. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception passé le délai de 7 jours, écrivez à : communication@fondation-merimee.org

Attention : les dossiers de candidature ne respectant pas cette procédure ou incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

ARTICLE 3. PROCÉDURE DE DÉCISION

Le(s) lauréat(s) est (sont) choisi(s) par un jury composé de membres experts et de représentants de la Fondation François Sommer et de la Fondation Mérimée.

Les décisions du jury seront communiquées aux candidats par courrier, au plus tard début juillet, selon la date de réunion du jury.

Le Prix peut être attribué à un ou plusieurs lauréats, selon la décision du jury. Le montant accordé au(x) lauréat(s) du Prix est à l'appréciation du jury.

ARTICLE 4. VERSEMENT DU PRIX

La dotation du Prix est de 50 000 euros.

Le Prix est directement versé aux entreprises effectuant les travaux. Une convention sera signée entre le lauréat et la Fondation Mérimée.

ARTICLE 5. COMMUNICATION DU PROJET

Le lauréat s'engage à mentionner le Mécène et la Fondation Mérimée dans un lieu visible du public ainsi que sur ses supports de communication.

Le lauréat s'engage à fournir à la Fondation Mérimée des photographies, haute définition, libres de droit. Il autorise gracieusement le Mécène et la Fondation Mérimée, dans le cadre de leurs actions de communication et d'information, à utiliser ces photos et toutes autres informations relatives à l'opération financée.

Dans le cas où le Mécène et la Fondation Mérimée souhaiteraient organiser une visite du monument, le lauréat s'engage à les recevoir.

ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question : communication@fondation-merimee.org

PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE (POWERPOINT)

Le PowerPoint est le document visuel présenté au jury, il est important de le rendre attrayant et compréhensible.

Vous êtes libre d'apporter des modifications au modèle de PowerPoint fourni par la Fondation Mérimée : ajouter des slides, changer les titres, insérer des plans, etc.

Règles générales à respecter :

- Conserver le format des diapositives : standard (4:3)
- Conserver la police Calibri
- Limiter les textes informatifs, privilégier les images
- Utiliser des photographies de qualité
- Préférer une grande image plutôt que plusieurs petites
- Légender toutes les images

La seconde partie du PowerPoint est consacrée au financement du projet. Pourquoi différencier « Programme global des travaux » et « Tranche de travaux faisant l'objet du soutien » ?

Le Mécène souhaite soutenir une action spécifique réalisée dans l'année suivant l'attribution du Prix. Aussi, si le montant global des travaux est important nous vous invitons à identifier une tranche de travaux spécifique.

La présentation photographique finalisée doit être transmise au format PowerPoint (.ppt).